



CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
BANQUE ATTIJARI DE TUNISIE
Attijari bank

Société anonyme au capital de 198.741.450 dinars
Siège social : 95 avenue de la liberté – 1002 – Tunis Belvédère
Registre du commerce n° B 14081 1997 Tunis
Matricule Fiscal n° 121 JPM 000

Les actionnaires de la Banque Attijari de Tunisie – Attijari bank, sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 27 juin 2013 à partir de 09h00 du matin, à l'hôtel Sheraton – Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31/12/2012 ;
2. Lecture du rapport spécial des Co-commissaires sur les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice clos le 31/12/2012 ;
3. Approbation des états financiers individuels et des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2012 et lecture des rapports des Co-commissaires aux comptes y afférents ;
4. Quitus aux administrateurs ;
5. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2012 ;
6. Approbation des montants des jetons de présence ;
7. Nomination du deuxième commissaire aux comptes pour les exercices 2013, 2014 et 2015 ;
8. Pouvoirs en vue des formalités.

Les titulaires d'au moins 10 actions libérées des versements exigibles peuvent assister à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité. Ils peuvent se faire représenter par un autre actionnaire, ou par un mandataire, au moyen d'un pouvoir dont l'imprimé est disponible à la Direction Conseil Juridique sise à la rue Hédi KARRAY - Lot n° 12 – Centre Urbain Nord – 1080 - Tunis, à retourner dûment signé trois (03) jours au moins avant la réunion à la même adresse.

Les documents afférents à la présente Assemblée Générale sont tenus à la disposition des actionnaires à l'adresse de la Direction Conseil Juridique sus-mentionnée, durant l'horaire de travail et dans le délai légal.

Le Conseil d'Administration

استدعاء للجلسة العامة العادية البنك التجاري التونسي التجاري بنك

شركة خفية الإسم رأس مالها 198.741.450 دينار
مرسمة بالسجل التجاري للمحكمة الابتدائية بتونس تحت عدد B 14081 1997
المقر الإجتماعي : 95 شارع الحرية – 1002 تونس البلديير
المعرف الجبائي 121 JPM 000

يدعو البنك التجاري التونسي "التجاري بنك" السادة المساهمين لحضور الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم الخميس الموافق لـ 27 جوان 2013 ابتداء من الساعة التاسعة (09) صباحا بنزل الشراتون - تونس للنظر في جدول الأعمال التالي :

1. تلاوة تقرير التصرف و تقرير التصرف المجمع لمجلس الإدارة للسنة المحاسبية 2012،
2. تلاوة تقرير مراقبي الحسابات المتعلق بالإتفاقيات المنظمة المبرمة خلال السنة المحاسبية 2012،
3. المصادقة على القوائم المالية الفردية و المجمع للسنة المحاسبية 2012 و تلاوة تقرير مراقبي الحسابات المتعلقة بها،
4. إبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة،
5. توظيف النتيجة المحاسبية الصافية المسجلة لسنة 2012،
6. تحديد منح الحضور السنوية،
7. تعيين مراقب حسابات ثاني للسنوات المحاسبية 2013 و 2014 و 2015،
8. تفويض صلاحيات.

كل مساهم يملك 10 أسهم محررة من كل الدفعات المطلوبة يمكنه الحضور بالجلسة العامة بشرط الاستظهار بما يثبت هويته كما يمكنه تفويض مساهم غيره للحضور مكانه بتوكيل يتوجب إمضائه وإيداعه بمقر البنك لدى إدارة الإستشارة القانونية الكائنة بنهج الهادي الكراي - مقسم عدد 12 - المركز العمراني الشمالي - 1080 - تونس ، وذلك على الأقل 03 أيام قبل انعقاد الجلسة. المطبوعة الخاصة بهذا التوكيل متوفرة بمقر إدارة الإستشارة القانونية.

الوثائق المتعلقة بالجلسة العامة العادية موجودة على ذمة السادة المساهمين بالعنوان المذكور سالفاً وذلك خلال أوقات العمل الإدارية و في حدود الآجال القانونية.

عن مجلس الإدارة

Projet de Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire D'Attijari-Bank Du 27/06/2013 Statuant sur l'exercice clos au 31 Décembre 2012

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012, approuve lesdits rapports tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes sur les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2012, approuve les conventions mentionnées.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après examen des états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2012, et après lecture des rapports des co-commissaires aux comptes, approuve les dits états financiers individuels ainsi que les états financiers consolidés.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de donner quitus entier, définitif et sans réserves aux administrateurs au titre de leur gestion de l'exercice 2012.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte du résultat bénéficiaire, dégagé au titre de l'exercice 2012 à hauteur de **55 647** Mille dinars (Cinquante cinq millions six cent quarante sept mille dinars), et décide de l'affecter comme suit :



التجاري بنك
Attijari bank

(Montant en milliers de Dinars)

BENEFICE DE L'EXERCICE	55 647
REPORT A NOUVEAU	725
RESULTAT A REPARTIR	56 372
RESERVES LEGALES	2 819
DIVIDENDES	53 263
REPORT A NOUVEAU	290

L'Assemblée Générale Ordinaire délègue au conseil d'administration les modalités et la date exacte du paiement des dividendes.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire sur proposition du conseil d'administration, fixe la somme de six mille dinars (6.000 TND) - un montant annuel global et brut des jetons de présence aux réunions du conseil d'administration - à allouer à chaque membre du conseil d'administration pour l'exercice 2012.

Les membres du comité permanent d'audit percevront en outre une somme annuelle brute et globale de six mille dinars (6.000 TND) en rémunération de leurs travaux au sein des réunions dudit comité au cours de l'exercice 2012.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir été informée de la fin du 2^{ème} mandat du commissaire aux comptes, le cabinet Fethi NEJI (CNF), et compte tenu de la proposition du conseil d'administration, décide de nommer le cabinet **MTBF – membre de Price Waterhouse Coopers**, en tant que 2^{ème} commissaire aux comptes pour une durée de trois (03) ans pour les exercices 2013, 2014 et 2015.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer partout où besoin sera, tous dépôts, publications et autres formalités prévues par la loi.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à